

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 142

présenté par

M. Fasquelle, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Brenier, M. Brun, Mme Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Leclerc, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Masson, M. Reiss, M. Sermier, M. Descoeur, M. Le Fur, M. Schellenberger, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin et M. Taugourdeau

-----

**ARTICLE 47**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Qui exclut nécessairement les activités foncières et immobilières hors aéroports autres que celles mentionnées au deuxième alinéa. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« les activités foncières et immobilières hors aéroports » ne sont pas toujours liées au trafic aérien. L'avis de la Commission Consultative Aéroportuaire sur le CRE de Lyon indique ainsi que « [s]eule l'exclusion du périmètre régulé des activités d'ADL en tant qu'investisseur dans des projets immobiliers de diversification, qui sont sans lien aucun avec les activités aériennes, [lui] semble acceptable ».